

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE RADIOPROTECTION

Secrétariat SFRP ; BP 72, 92263 Fontenay-aux-Roses Cedex ; Tél. 01 58 35 72 85
Mél : secretariat@sfrp.asso.fr – www.sfrp.asso.fr

Président fondateur : Norbert CHASSEDE-BAROT†

Présidents honoraires : Hervé BERNARD, Didier CHAMPION, Thierry SCHNEIDER

Directrice : Valérie CHAMBRETTE

Exercice 2019-2021

MEMBRES DU BUREAU

Président : Thierry SARRAZIN (Centre Oscar Lambret)

Président élu : Yann BILLARAND (IRSN)

Président sortant : Bernard LE GUEN (EDF)

Secrétaire : Martine SOUQUES (EDF)

Trésorier : Patrick FRACAS (CEA)

AUTRES ADMINISTRATEURS

Xavier CASTAGNET (CEA) ; Patrick DEVIN (ORANO) ; Laurence FUSIL (CEA) ; Emmanuelle GAILLARD- LECANU (EDF) ; Didier GAY (IRSN) ; Marc GLEIZES (IRSN) ; Jean-Luc GODET (ASN) ; Tahar HATIT (CEFRI) ; Pierre-Yves HEMIDY (EDF) ; Pierre LAROCHE (ORANO) ; Philippe MÉNÉCHAL (ASN) ; Florence MÉNÉTRIER (CEA) ; Caroline RINGEARD (CEA) ; Catherine ROY (Commission de RP vétérinaire) ; Laurence ROY (IRSN) ; Ludovic VAILLANT (CEPN)

PRÉSIDENTS DES INSTANCES

Commission de la revue :

Michel BOURGUIGNON (Paris Saday/UVSQ)

Commission enseignement :

Caroline RINGEARD (CEA-INSTN)

Commission des relations internationales :

Jean-François LECOMTE (IRSN)

Section environnement :

Fabrice LEPRIEUR (IRSN)

Section personnes compétentes en RP :

Yann BILLARAND (IRSN)

Section de protection technique :

Laurence FUSIL (CEA)

Section rayonnements non ionisants :

Sébastien POINT (EATON)

Section recherche & santé :

Florence MENETRIER (CEA)

Club histoire :

Jean-Luc PASQUIER (retraité)

Club jeunes sociétaires :

Tiffany BEAUMONT (IRSN)

ADHÉSION À LA SFRP

Les conditions requises pour être membre de la SFRP et le bulletin d'adhésion sont disponibles sur le site www.sfrp.asso.fr.

MEMBRES BIENFAITEURS

APVL Ingénierie

3 allée de la Ferme de la Rabelais, 37540 Saint-Cyr-sur-Loire
www.apvl.com et www.dosimetrie.com

BERTHOLD France SAS

Parc technologique des Bruyères, 8 route des Bruyères,
78770 Thoiry
www.berthold.com

BERTIN INSTRUMENTS

Parc d'Activités du Pas du Lac
10 bis avenue Ampère
78180 Montigny-le-Bretonneux
www.berlin-instruments.fr

BIOMEDIQA

99C rue Parmentier,
59650 Villeneuve d'Ascq
www.biomedica.com

CEA

Siège social – Centre d'études de Saclay,
91191 Gif sur Yvette Cedex
www.cea.fr

DOSILAB SARL

66 boulevard Niels Bohr, 69100 Villeurbanne
www.dosilab.fr

Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire

BP 17, 92262 Fontenay-aux-Roses
www.irsn.fr

LANDAUER Europe

9 rue Paul Dautier, CS 60731,
78457 Vélizy-Villacoublay Cedex
www.landauer-fr.com

LORYON

4 allée des Garays
91120 Palaiseau
www.loryon.com

MIRION Technologies

Route d'Eyguières, BP 1, 13113 Lamanon
www.mirion.com

NUVIA France

Bâtiment l'Archimède, 85 avenue Archimède,
13857 Aix-en-Provence Cedex 3
www.nuvia-ts.com

N'oubliez pas de renouveler votre cotisation pour l'année 2020

Soucieuse de son indépendance, la SFFR a besoin du soutien pérenne de chaque personne qui se sent concernée par la Radioprotection. Ainsi, elle pourra mieux diffuser l'état des connaissances et davantage faire prendre en compte cet enjeu par les acteurs de tous horizons.

Le renouvellement de l'adhésion à la SFRP se fait directement en ligne.

Prochaines manifestations de la SFRP

Le site www.sfrp.asso.fr regroupe les annonces des manifestations de la SFRP. Vous y retrouvez également les présentations des anciennes manifestations.

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Exposition des travailleurs aux rayonnements électromagnétiques et optiques artificiels : appliquer la réglementation au quotidien | 10 mars 2020 (Paris) |
| Journée organisée par le Club des jeunes sociétaires de la SFRP : Radioprotection et innovations | 30 avril 2020 (Paris) |
| Faune, Flore... bioindicateurs... et radioactivité | 10–11 juin 2020 (Paris) |
| Douzièmes Rencontres PCR 2020 <i>Manifestation organisée en partenariat avec la CoRPAR</i> | 24–25 novembre 2020 (Lyon) |

Exposition des travailleurs aux rayonnements électromagnétiques et optiques artificiels : appliquer la réglementation au quotidien

Manifestation organisée par la section Rayonnements non ionisants de la SFRP, en partenariat avec l'association Cœur et Travail 10 mars 2020 (Paris XII, Espace Van Gogh, à deux pas de la gare de Lyon)

La section Rayonnements non ionisants (RNI) de la Société française de radioprotection (SFRP) organise une journée scientifique dédiée à la mise en application de la réglementation pour la protection des travailleurs contre les risques d'exposition aux champs électromagnétiques et aux rayonnements optiques artificiels présents dans l'environnement professionnel.

Cette journée a pour but de favoriser la mise en œuvre concrète des textes réglementaires qui peuvent être difficiles à appréhender par les employeurs et services de santé au travail, avec des retours d'expériences et des échanges entre les participants.

La matinée sera consacrée au décret 2016-1074 du 3 août 2016 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux champs électromagnétiques en se focalisant sur les travailleurs à risques particuliers tels que définis dans ce texte comme les femmes enceintes ou les porteurs de dispositifs médicaux implantés.

L'après-midi sera consacrée au décret 2010-750 du 2 juillet 2010 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements optiques artificiels.

Après un rappel de la réglementation et des enjeux pour la santé, des outils pour évaluer l'exposition des travailleurs seront présentés et des cas pratiques discutés.

Une belle et fructueuse journée en perspective. Venez nombreux !

Douzième Rencontre des PCR (Lyon, 24–25 novembre 2020) :

L'appel à communications est lancé ! Venez nous présenter vos expériences sur les thèmes suivants :

- mise en pratique de la réglementation ;
- le Code de la santé et le Code de l'environnement pour la PCR ;
- PCR et Sécurité publique ;
- retour d'expérience et difficultés de terrain.

Date de clôture de l'appel à communications : 15 mars 2020

Les informations plus détaillées sont disponibles sur www.sfrp.asso.fr.
Les inscriptions sont ouvertes

Une nouvelle fiche technique de la SFRP !



Exposition aux rayonnements optiques artificiels incohérents sur les lieux de travail

Fiche rédigée par Annick Barlier-Salsi et Emmanuel Nicolas, de la section Rayonnements non ionisants de la SFRP

Tous les secteurs d'activité sont concernés par l'exposition aux rayonnements optiques artificiels, ne serait-ce que par la présence de luminaires pour l'éclairage. Depuis 2010, la réglementation française impose aux employeurs d'évaluer les risques résultant de l'exposition aux rayonnements optiques artificiels. Cependant, toutes les sources de rayonnement ne présentent pas nécessairement un risque. Cette fiche a donc pour objectif de guider les employeurs dans l'identification des sources potentiellement à risque et dans la démarche d'évaluation des risques liés à l'exposition aux sources incohérentes (autres que les lasers).

Le contenu de la fiche :

- les sources de rayonnements optiques artificiels ;
- les effets possibles sur la santé ;
- la réglementation ;
- évaluer les risques ;
- comment réaliser les mesures.../..

Pour la consulter : www.sfrp.asso.fr, rubrique « fiches techniques de la SFRP »

La vie des PCR

À propos de la reconnaissance de la maladie professionnelle

Vous êtes un certain nombre de PCR à avoir interrogé la SFRP à propos de l'impact de la modification du Code du travail sur

la mécanique de la reconnaissance de la maladie professionnelle. Partageant vos préoccupations, la section PCR de la SFRP a rencontré la Direction générale du travail pour réfléchir à la meilleure façon d'apporter une réponse à ce questionnement très sensible. Bien que le dispositif réglementaire en place permette d'apporter une réponse étayée, la construction d'une telle réponse nécessite néanmoins de naviguer entre l'instruction DGT/ASN/2018/229 du 2 octobre 2018, le décret no 2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les rayonnements ionisants, les dispositions générales du Code du travail relatives à la notion de travailleurs exposés ou encore le Code de la sécurité sociale pour ce qui concerne les différents mécanismes de reconnaissance de maladies professionnelles. Prochainement, dans le cadre des travaux organisés par la SFRP, la Direction générale du travail et la SFRP vous proposeront un décryptage du dispositif en précisant l'apport du décret no 2018-437 en la matière. En attendant, nous vous recommandons la lecture du livre blanc sur la surveillance radiologique des expositions des travailleurs publié en septembre 2015, la question de la reconnaissance des maladies professionnelles y étant notamment abordé au paragraphe 1.2.2 (page 166), et l'article de Jean-Claude Zerbib, publié dans notre revue Radioprotection et intitulé « Les maladies professionnelles radio-induites reconnues en France : bilan et évolutions depuis 1956 » (Radioprotection 2018, 53(1): 51–60. <https://doi.org/10.1051/radiopro/2018002>).

P. Céher et C. Herpé

La vie réglementaire RP 2020-1

« Le bloc des erreurs » ou comment créer un atelier pratique de sensibilisation à la radioprotection dans un bloc opératoire

Patricia Pierre, Isabelle Nicoulet, Carole Rousse
Direction des rayonnements et de la santé
Autorité de sûreté nucléaire (ASN)

Les pratiques interventionnelles radioguidées aux blocs opératoires sont en constante augmentation tant en nombre d'actes qu'en termes d'indications avec une évolution importante de l'organisation des activités et des dispositifs médicaux radiogènes de plus en plus sophistiqués. De nombreux chirurgiens ou médecins de disciplines différentes peuvent être concernés. Si, pour le patient, l'enjeu de la dose liée à un acte isolé peut être faible, il n'est pas de même pour le professionnel. En effet, celui-ci pratique des actes l'exposant aux rayonnements ionisants de façon répétée. Cela peut alors entraîner des expositions non négligeables, par effet cumulatif des doses, au cours de sa vie professionnelle. Les inspections réalisées au bloc opératoire ces dernières années mettent en évidence un manque de culture de la radioprotection des professionnels, et une faible participation de certains professionnels à la formation, levier efficace pour accroître les connaissances et faire évoluer les pratiques.

Une sensibilisation aux risques radiologiques est donc nécessaire, cette action de sensibilisation est complémentaire et ne se substitue pas aux formations réglementaires*.

Ainsi, pour mieux mobiliser les professionnels sur la radioprotection, l'ASN propose un outil pratique et opérationnel qui peut être utilisé par les professionnels de la radioprotection. Conçu avec le concours de l'AP-HP, cet outil aide à la mise en place d'ateliers sur la radioprotection au bloc opératoire.

Le concept de « bloc des erreurs » consiste à proposer un « jeu » fondé sur des situations de travail concrètes permettant le rappel des bonnes pratiques en radioprotection en simulant des situations avec des écarts et des risques potentiels en radioprotection.

Ce document propose une méthode d'élaboration de l'atelier :

- déterminer les professionnels qui animeront « le bloc des erreurs » ;
- choisir le lieu pour organiser l'atelier ;
- déterminer le public concerné par la situation mise en scène ;
- fixer les objectifs d'acquisition de connaissance et de compétences en lien avec une situation ;
- élaborer un scénario en reproduisant une situation professionnelle.

Il détaille différentes étapes telles que le briefing, le déroulement du scénario ainsi que le débriefing qui comporte une phase d'analyse et une phase de synthèse, étapes importantes qui ont pour objet d'acquies et d'actualiser des connaissances théoriques, de mettre en place des bonnes pratiques et d'aborder des situations dites « à risque » pour le professionnel et pour le patient.

L'outil propose également en annexe un tableau d'exemples « d'erreurs » pouvant être retenues pour l'atelier ainsi que différentes fiches utiles.

Réalisé, quand cela est possible, au sein même d'un bloc opératoire, l'atelier est sans contrainte pour les professionnels qui y participent ainsi sans sortir de leur environnement de travail. L'approche est aussi collective et pluriprofessionnelle permettant une interaction émulative entre les participants.

Le principe du « bloc des erreurs » peut être également décliné dans les services d'imagerie interventionnelle.

LE BLOC DES ERREURS

Comment créer un atelier pratique de sensibilisation à la radioprotection dans un bloc opératoire ?



Réalisé en collaboration avec l'hôpital Lariboisière AP-HP



ASSISTANCE
PÉRIODIQUE HÔPITAL
DE PARIS

<https://www.asn.fr/Professionnels/Activites-medicales/Radiologie-interventionnelle/Guides-de-l-ASN-dans-le-domaine-de-la-radiologie-interventionnelle/Le-bloc-des-erreurs>

* Formations réglementaires prévues aux décrets n° 2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants et aux décrets n° 2018-434 du 4 juin 2018 portant diverses dispositions en matière nucléaire